



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 JUIN 2019 À 10 H 30

Centre administratif de l'Eurométropole

Salon Carré

Convocation du 5 juin 2019

Membres en exercices :	30 titulaires	Membres présents :	15 titulaires
	30 suppléants		5 suppléants

Délibération n°344 du Comité syndical

5. Avenant à la convention d'adhésion au service « paie à façon » du Centre de gestion du Bas-Rhin

Le Président informe les membres du comité syndical des éléments suivants.

Le syndicat mixte a adhéré au service « Paie à Façon » auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin depuis le 1^{er} janvier 2018, en vue de la réalisation de la paie des agents, à savoir :

- Réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents
- Fourniture et édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles et trimestrielles
- Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)
- Assistance et expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation
- Gestion du prélèvement à la source (PASRAU)

Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2019 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin le 28 novembre 2018, le coût de la prestation, à compter du 1^{er} janvier 2019 est modifié comme suit :

- Traitement de la paie (par mois et par bulletin)..... 8 € (ou 96€/an)

Soit un coût annuel prévisionnel pour le syndicat mixte 288 € (3 agents x 96€ = 288 €).

Un avenant n°2 PAF à la convention initiale sera établi entre le Centre de Gestion et le syndicat mixte.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

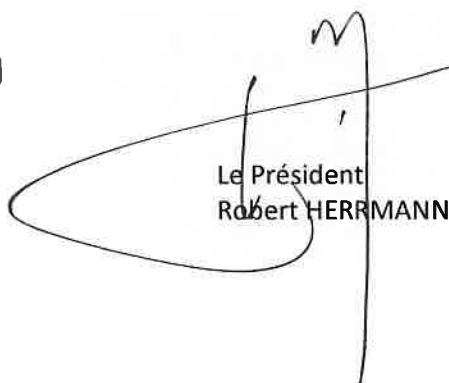
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 PAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de « Paie à Façon », et tout document y afférent

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 JUIN 2019**

La publication le **20 JUIN 2019**

Strasbourg, le **20 JUIN 2019**



Le Président
Robert HERRMANN